

ARRETE N° 2011-69

NOMINATION D'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS REGISSEUR ET DE DEUX MANDATAIRES POUR LA SOUS-REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS DE COPIE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Le Maire de la Commune de Juvignac,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'arrêté municipal n°08/321 du 23 octobre 2008 portant création d'une sous-régie de recettes pour l'encaissement des droits de copie des documents administratifs au niveau de l'administration générale
Vu l'arrêté municipal n°2010/303 du 25 septembre 2010 portant nomination d'un mandataire en qualité de sous-régisseur et de deux mandataires pour la sous-régie de recettes pour l'encaissement des droits de copie des documents administratifs au niveau de l'administration générale
Vu l'avis conforme du régisseur titulaire de la régie générale de recettes en date du 17 Mars 2011
Vu l'avis conforme des mandataires suppléants de la régie générale de recettes en date du 17 Mars 2011
VU l'avis conforme du comptable du comptable public assignataire en date du 16 Mars 2011

ARRETE

Article 1 :

Vu l'arrêté municipal n°2010/303 du 25 septembre 2010 portant nomination d'un mandataire en qualité de sous-régisseur et de deux mandataires pour la sous-régie de recettes pour l'encaissement des droits de copie des documents administratifs au niveau de l'administration générale est annulé et remplacé par le présent arrêté à compter du 18 mars 2011

Article 2 :

Mme Laurence SANTAMARIA, est nommée mandataire en qualité de sous-régisseur en charge de la sous-régie de recettes pour l'encaissement des droits de copies des documents administratifs au niveau de l'Administration Générale.

Article 3 :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Laurence SANTAMARIA sera remplacée pour

- Mme Marie-Josée BEAUD, mandataire
- Mme Isabelle ALCAMISI, mandataire

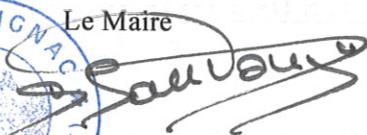
Article 4 :

Le mandataire sous régisseur et les mandataires ne doivent pas encaisser de recettes autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues dans l'acte de création de cette dernière.

Article 5 :

Le mandataire sous régisseur et les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031 ABM du 21 avril 2006.

Fait à Juvignac, le 17 mars 2011

Le Maire

D. ANTOINE-SANTONJA



16 mars 2011
Pour avis conforme

Le Comptable assignataire
Pierre BREMOND



TRESORERIE
 41, Rue de la République
 34660 COULMONTERRAL
 Tél. 04 67 85 01 18
 Fax 04 67 85 47 72

Le Régisseur
Corinne BERNAL

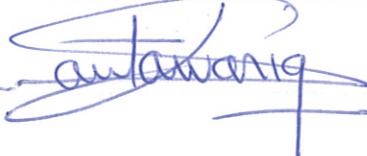


Les Mandataires suppléants

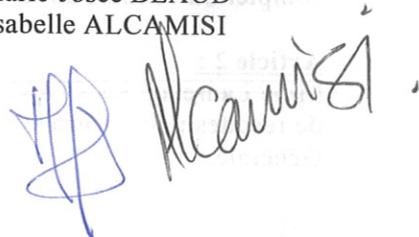
Nelly ARNAU
Nathalie MATTINA
Rose Marie HALLOUZ



Le Mandataire sous-régisseur
Laurence SANTAMARIA



Les Mandataires
Marie-Josée BEAUD
Isabelle ALCAMISI



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 17/03/2011
Et publication
Le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : NOMINATION D'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS REGISSEUR ET DE DEUX MANDATAIRES POUR LA SOUS-REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS DE COPIES DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Date de transmission de l'acte : 17/03/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 17/03/2011

Numéro de l'acte : 2011-69 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20110317-2011-69-AI

Date de décision : 17/03/2011

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Régies de recettes et avances

